



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20251009-D00187110-DE

EXTRAIT N°001871
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHOU, M. Arnaud BEYSSEN,
M. Laurent CASTAGNEDE, M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-
Louis HAURIE, M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY,
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-
Jacques PUYOBRAU, M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE,
Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 OCTOBRE 2025

N° de Rapport : 24-078

Code direction : DG

Nom du référent : JL. GORCE

Nom du rapporteur : JL GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Le jeudi 26 juin 2025, le Conseil d'Administration d'aquitanis a tenu réunion à 09h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André Reinson à Bordeaux.

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Conseil d'Administration s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 22

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration, valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'Administration du 26 juin 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20251009-D00187210-DE

EXTRAIT N°001872
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHO, M. Arnaud BEYSSEN,
M. Laurent CASTAGNEDE, M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-
Louis HAURIE, M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Après débat en séance sur les orientations budgétaires ;

Attendu que la validation des propositions d'orientations budgétaires s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 22

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les propositions d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 octobre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20251009-D00187310-DE

EXTRAIT N°001873
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHOUE, M. Laurent CASTAGNEDE,
M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-Louis HAURIE,
M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Arnaud BEYSSEN donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : APPROBATION DE LA REVALORISATION DES LOYERS A HAUTEUR DE + 1,04 % AU 1^{ER} JANVIER 2026

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article L. 353-9-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.442-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 81 de la Loi n°2017-86 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2025 publié le 13 juillet 2025 ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 3

Voix POUR : 15

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration valide à la majorité la politique de revalorisation des loyers présentée pour l'exercice 2026 à hauteur de + 1,04 %, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20251009-D00187410-DE

E X T R A I T N°001874
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHOU, M. Laurent CASTAGNEDE,
M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-Louis HAURIE,
M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Arnaud BEYSSEN donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Après avoir entendu l'intervention de la personne candidate ;

Vu l'article R.433-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 69 de la loi n°2018-1221 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau Membre de la Commission d'appel d'Offres d'AQUITANIS ;

Attendu que l'élection d'un Membre de la Commission d'Appel d'Offres s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

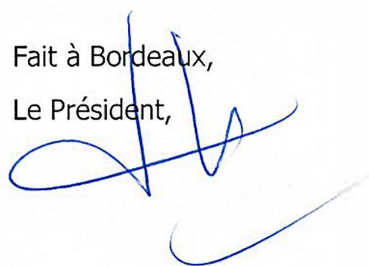
Voix POUR : 22

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité, Monsieur Philippe BENICHOU en tant que membre permanent de la Commission d'Appel d'Offres d'aquitanis et prend acte de son acceptation à ladite fonction.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20251009-D00187510-DE

E X T R A I T N°001875
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHO, M. Laurent CASTAGNEDE,
M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-Louis HAURIE,
M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUEILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Arnaud BEYSSEN donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : CONVENTION D'OBJECTIFS REHABILITATIONS 2025-2027 ENTRE AQUITANIS ET BORDEAUX METROPOLE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 15

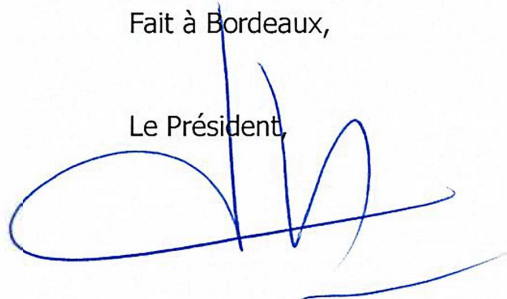
Les élus de Bordeaux métropole ne prennent pas part aux votes.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration autorise à la majorité le Directeur général, ou tout autre directeur dument habilité, à signer la convention d'objectifs 2025-2027 - et ses avenants éventuels - précisant la programmation pluriannuelle des réhabilitations concernant le patrimoine locatif social d'aquitanis sur le territoire métropolitain, répondant aux crières du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole (délibération n° 2024-634)

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 octobre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20251009-D00187610-DE

EXTRAIT N°001876
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHO, M. Laurent CASTAIGNEDE,
M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-Louis HAURIE,
M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Arnaud BEYSSEN donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : DELEGATION DE POUVOIR EN CAS D'ABSENCE OU EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL - DESIGNATION

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R. 421-18 alinéa 11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 22

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration, pour la période du 01 novembre 2025 au 30 avril 2026 désigne à l'unanimité, Madame Laure BOISSEL, Directrice Générale Adjointe Ressources, afin d'assumer les pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20251009-D00187710-DE

E X T R A I T N°001877
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Conseil d'administration d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 octobre 2025

Aujourd'hui, le **jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq**, le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, Président - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Jean-Luc BANABERA,
M. Djamel BELGHAZI, M. Philippe BENICHOU, M. Laurent CASTAGNEDE,
M. Georges DUBERNET, Mme Audrey DUGAL, M. Jean-Louis HAURIE,
M. Pierre HURMIC, M. Jean-Philippe LE GAL, M. Moussa Bocar LY
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Gérard NOËL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU,
M. Jean-Michel ROUX, Mme Nadia SEKRANE, Mme Elodie VOUILLON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Arnaud BEYSSEN donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jérôme COHADE donne pouvoir à Mme Nadia SEKRANE
Mme Daphné GAUSSENS donne pouvoir à M. Georges DUBERNET
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Pierre HURMIC

II. DELIBERATION : AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR GENERAL DE DELEGUER SA SIGNATURE AUX MEMBRES DU PERSONNEL EXERCANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR OU DE CHEF DE SERVICE et AUTORISATION DONNEE AUX TITULAIRES DES DELEGATIONS DE SUBDELEGUER LEUR SIGNATURE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les dispositions de l'article R. 421-18 alinéa 8 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n°2022-706 du 26 avril 2022 ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Luc GORCE, Directeur Général, qui sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration aux fins de déléguer sa signature aux personnes ci-après désignées, dans les conditions ci-après fixées ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, pris dans son alinéa 8 : « le directeur général peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service » ;

Considérant qu'il convient, aux fins de permettre une bonne marche des services, une bonne gestion des affaires courantes et une parfaite continuité du service public, d'autoriser Monsieur Jean-Luc GORCE, Directeur Général à déléguer sa signature aux personnes et dans les conditions fixées ci-après ;

Considérant le Décret n°2022-600 du 26 avril 2022, il convient de donner l'autorisation aux titulaires des délégations de signature de pouvoir subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ;

Considérant que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 12 votes favorables pour un quorum de 16 Administrateurs présents ou représentés ;

Considérant que le résultat du vote est le suivant :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 22

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité Monsieur Jean-Luc GORCE, Directeur Général, à déléguer sa signature, en application des dispositions de l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de Directeur ou de Chef de service, ci-après désignés, dans les conditions ci-après fixées qui eux même pourront subdéléguer leur signature :